

L'épilogue de février !



Ce 22 février, la campagne 2019 sera prête à prendre son envol. Du moins en théorie ! Les dernières décisions, parfois non des moindres, seront en principe prises à cette date lors de l'assemblée générale nationale tenue à Halle. Et ce, pour entre autres réguler des tensions et divergences dont la suite à donner au lobbying exercé par quelques colonies renommées...

Les bougies de la Chandeleur sont consumées, les crêpes par contre consommées. Ces dernières, comme un mythe le conte, ont été préparées avec le blé non carié de l'ancienne récolte pour que la suivante soit fructueuse. Elles ont de nouveau évoqué le disque solaire pour prédire le retour du printemps après un sombre hiver. Les accros de ce folklore les ont fait sauter dans une poêle, et ce de la main droite tout en tenant une pièce, de préférence en or, dans celle de gauche. Ils n'ont pas omis de l'enrouler dans la première crêpe confectionnée à des fins de la garder dans une armoire pour ne pas compromettre l'abondance certifiée par la légende.



La Chandeleur, « *Fête des Chandelles* » dans certains pays, « *Jour de sortie d'un ours ou d'une marmotte de sa tanière* » dans d'autres, débouche toujours sur une dégustation en famille ou entre copains. Mais, dans un passé encore récent, elle représentait aussi une date « pivot » dans l'animation des colombiers. Les amateurs superstitieux procédaient alors aux accouplements hivernaux qui, de nos jours, sont en général réalisés deux mois plus tôt. Les contraintes sociétales sont entretemps passées par là. Une réalité s'impose désormais : les pigeonceaux 2019 volent déjà début février !

Des fondations posées...



Au terme de l'assemblée générale nationale du 26 octobre 2018, où de premiers effets concrets de l'avènement, au plus haut niveau national, d'une toute nouvelle équipe rajeunie pouvaient se faire remarquer, la « *machine colombophile* » était autorisée à se mettre en ordre de marche comme elle a l'habitude de le faire chaque année à pareille époque puisqu'elle connaissait alors la feuille de route reprenant la politique demandée et poursuivie par les hautes instances fédérales compétentes.



Ainsi, en ce 26 octobre précité, un flot d'enseignements furent délivrés et notamment :

- le *coût inchangé* du prix de la bague 2019 et le supplément de 2 € maintenu à partir de la 151^{ème} achetée ;
- l'*extrapolation de la gestion du budget* de la nouvelle équipe par rapport à la situation de fin juillet ;
- la *philosophie présidentielle* consistant à faire le mieux possible sans demander plus aux colombophiles tout en tenant compte du marché ambiant et des contraintes existantes ;
- l'*augmentation de 0,01 € par km* accordée aux mandataires des EP et EPR sans revalorisation de leur jeton de présence ;
- les *amendements de dix articles* au sortir du comité sportif national ;
- les réactions suite au *recul proposé* des dates de début de compétition de vitesse dans les différentes catégories ;
- le recours obligatoire à des *bagues en caoutchouc* lors des concours nationaux de grand demi-fond 2019 ;
- le *nouveau concept* des journées nationales ;
- le label *national* octroyé au *Vierzon* inaugural ;
- la programmation d'un national de grand demi-fond *tous les quinze jours* ;
- la *diversité du programme* de grand demi-fond national assurée par les Bourges, Châteauroux, Issoudun, Moulins, Le Mans, Nevers, Tours et Vierzon ;
- les *retours en grâce* d'Aurillac et de Montauban au détriment de Jarnac et Angoulême dans l'itinéraire de fond national, et ce pour garantir la diversité ;
- la *diminution* du nombre d'étapes pour juniors sur les longues distances ;
- la *reconduction textuelle* de l'itinéraire international de grand fond.

... des premières constructions...



Le décor du théâtre national planté, les « satellites », que sont en l'occurrence les Entités Provinciales Regroupées ou non et l'Association Wallonne de Colombophilie pouvaient à leur tour entrer en action.

Les diverses provinces, comme les statuts fédéraux le leur demandent en leur octroyant les compétences pour le faire, ont pris en charge la mise sur pied de la compétition à une nuit de panier. Ainsi :

- *en Hainaut-Brabant wallon et en Hainaut en particulier*, deux assemblées préliminaires, après des prises de position contradictoires, étaient finalement organisées à Ath et Estinnes-au-Val où, comme il fallait s'y attendre, de profondes divergences de vue entre présidents de sociétés éclataient chaque fois à propos des sempiternels sujets de discussion que sont les modes de lâchers autorisés et les règles à appliquer relatives à la constitution des zones de participation. Au terme des débats, des « points sensibles » avaient été laissés en suspens, faute de compromis général,



pour les « *refiler* » à l'assemblée générale de l'EPR chargée de dénouer les nœuds en dernier recours. Si, quelques semaines plus tard à Nivelles, des corrections étaient apportées aux copies sportives des assemblées préliminaires, certains points non élucidés en amont ont cette fois été « *refilés* », toujours faute de consensus, au comité provincial pour complément d'analyse avec l'espoir de trouver une solution définitive avant le début de la campagne proprement dite.

- *pour Liège-Namur-Luxembourg*, les trois réunions de secteurs étaient, comme à l'accoutumée, tenues pour « *fluidifier* » le déroulement de la formalité administrative que représente l'assemblée générale de Jambes qui, à l'instar des précédentes années, ne touchait pas aux copies des secteurs, mais enregistrait par contre quelques échanges de point de vue soutenus, toujours dans les limites de la cordialité.

De son côté, l'AWC se coltinait (dans le désordre) à :

- amender les statuts de la première heure, une opération périlleuse de par les enjeux existants et les visées personnelles poursuivies par certains ;
- préparer une remise de prix new-look – finalement non épargnée de critiques – en terre namuroise ;
- concocter un itinéraire tenant compte des dates nationales, une copie sportive que l'ouest de la Wallonie, reconnu pourvoyeur de pigeons en saison, n'appréciait pas particulièrement suite au manque d'équilibre dans le choix des étapes ;
- faire preuve, dans la mesure du possible, de transparence qui, *in fine*, manquait toujours à l'appel.

... des réceptions contestées et contrastées



Le travail laborieux des « *fourmis volontaires* », mené aux différents niveaux décisionnels de la pyramide ailée, provoquait un florilège de réactions. Certes attendues ! Elles n'ont nullement surpris outre mesure car, chaque année, un même scénario est vécu. Tant il est vrai qu'en colombophilie, obtenir un consensus général s'avère, à l'image du tonneau des Danaïdes, une tâche sans fin, un travail à recommencer sans cesse. L'amateur est

souvent, par nature, un individualiste qui s'ignore parfois. Sa conception sportive ne privilégie tout bonnement pas les intérêts du groupe.

Ainsi, les réactions « *locales* » attendues provenaient en général d'endroits attendus pour des problèmes attendus au terme de plaidoyers et de contre-argumentations déjà entendus et attendus. Cependant, une « *revendication fédératrice* » se réservait les projecteurs. Par son côté original et inhabituel !

En effet, elle provenait d'un cénacle d'amateurs expérimentés de différentes disciplines et régions belges, bardés de surcroît de performances nationales. Ce cénacle s'autoproclamait comité consultatif du sport colombophile belge. En réalité, ses membres s'inquiétaient



principalement du calendrier des concours nationaux proposés pour 2019, un itinéraire cependant déjà entériné par l'assemblée générale nationale du 26 octobre 2018. Pour rappel, à cette date, les mandataires nationaux avaient accepté la diversité recherchée par le comité sportif national, acté des retours en grâce et des disparitions d'étapes.

Les membres du comité consultatif souhaitaient en fait apporter des suggestions d'améliorations possibles au terme d'un dialogue ouvert, constructif et positif. Ainsi, ils s'étonnaient de voir que les concours provinciaux, reconnus comme tremplins des nationaux, arborent dans certaines régions des distances supérieures. Ils argumentaient en faisant remarquer que plus les kilométrages de vol sont courts, moins les épreuves sont équitables de par la topologie de la Belgique, les conditions météorologiques rencontrées et les masses des contingents engagés, Ils étaient d'avis de respecter un certain nombre d'étapes sur une même ligne de vol tout en allant « *un peu plus loin* » en termes de distance, de rendre « *viables* », dans l'intérêt primordial du pigeon, le principal acteur concerné, les différents plans de vol.

Ainsi, 2019 entrera avec certitude dans l'histoire colombophile en ce sens qu'un groupe d'amateurs a reconnu avoir officiellement, ouvertement et délibérément exercé un lobbying auprès des instances sportives compétentes, les seules habilitées à proposer, après leurs délibérations du 1^{er} février, de faire réexaminer la calendrier national par l'assemblée générale statutaire de ce 22 qui, comme les statuts l'exigent, exerce en tout dernier recours le pouvoir décisionnel.

Le temps des épilogues !



Ainsi, ce 1^{er} février, le Comité Sportif National tenait sa deuxième réunion préparatoire de la campagne 2019. Il a, en toute logique, traité ou du moins abordé le dossier concocté par le groupe consultatif précédemment évoqué. Des bruits de couloir, émanant de sources des plus fondées, ont circulé au même titre que diverses informations connues de la rédaction. Toutefois, par respect de la politique qu'il a arrêté, « Coulon Futé » ne délivrera ces dernières que lorsqu'elles seront rendues définitives par le dernier niveau décisionnel. A titre

indicatif, à cette réunion sportive, les mandataires francophones devaient respecter et défendre des décisions prises collégalement en assemblée générale de l'ACRWB.

Cependant, une première indication officielle pourrait émaner de l'ordre du jour définitif de l'assemblée générale nationale de ce 22 février, ce qui ne devrait plus tarder. Si un point propose ou évoque une discussion sur le calendrier national 2019, cela signifiera que le lobbying exercé a porté ses fruits. A quel niveau ? Quelles en sont les teneurs ? Il faut encore patienter car le dernier mot reviendra aux dix-neuf membres de ladite assemblée générale nationale qui accueilleront le second conseiller juridique national décidé le 26 octobre 2018, un conseiller ne disposant pas, pour rappel, de droit de vote à ce niveau.



Wait and see ! Dans moins de deux semaines devrait être connu le dénouement de cette « première » qui risque de faire des émules en servant de cas de jurisprudence...

